

COMMUNE DE CHATEL

DOSSIER

TRANSPORT SCOLAIRE

ECOLE PRIMAIRE

ANNEE 2020/2021

A RETOURNER AVANT LE 30 JUILLET 2020.

Mairie de Châtel – 109, Route du Centre – 74 390 CHATEL

04.50.73.23.98 – [mairie@mairiedechatel.fr](mailto:mairie@mairiedechatel.fr) / [www.mairiedechatel.fr](http://www.mairiedechatel.fr)

## MODALITES D'INSCRIPTION

Pour pouvoir prendre la navette, tout au long de l'année scolaire 2020/2021

### Il faut impérativement s'inscrire

auprès de la Mairie de CHATEL AU PLUS TARD LE 30 JUILLET 2020

En nous renvoyant par la poste ou en déposant votre demande complète comprenant :

- Le formulaire ci-joint dûment complété et signé
- 1 photo récente de l'élève (indiquer au dos son nom et prénom)
- Un chèque à l'ordre de Régie Vie Locale (indiquer au dos les nom et prénom de l'élève)
- Une enveloppe timbrée (par famille, au tarif lettre en vigueur) à l'adresse du responsable de L'élève
- 1 exemplaire du règlement intérieur que vous voudrez bien prendre connaissance avec votre enfant et nous retourner signé
- Parents divorcés : joindre avec le dossier, la copie du jugement de divorce et les justificatifs de domicile de chaque parent
- Parents en cours de séparation ou séparés : remplir l'attestation de garde alternée jointe, accompagnée des justificatifs de domicile de chaque parent

### TARIFS 2020/2021 :

- 100.00 € pour le premier enfant inscrit
- 85.00 € pour le deuxième enfant
- 70.00 € pour le troisième enfant
- 55.00 € pour le quatrième enfant

Les cartes et les horaires vous parviendront par la poste avant la rentrée 2020/2021.

### ATTENTION !

Toute demande incomplète, illisible sera retournée à l'intéressé et l'inscription ne sera pas traitée.

### Après la date du 30 juillet 2020 :

- La participation des familles sera majorée de 20 %
- Si pour une raison quelconque vous devez annuler l'inscription de votre enfant, aucun remboursement ne sera effectué.

M A I R I E   D E  
C H Â T E L
**DEMANDE DE CARTE D'ABONNEMENT AU TITRE DES  
TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2020/2021**

Toutes les demandes doivent être transmises à la Mairie de CHATEL  
**Au plus tard le 30 juillet 2020** (après cette date une majoration sera appliquée)  
 TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

**IDENTITE DE L'ELEVE**

Nom \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_ Sexe : M  F 
**REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE**

Nom, Prénom \_\_\_\_\_  Père  
 Adresse \_\_\_\_\_  Mère  
 Code postal \_\_\_\_\_ Adresse Mail : \_\_\_\_\_  
 Commune \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

**REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE (garde alternée- Voir document joint)**

Nom, Prénom \_\_\_\_\_  Père  
 Adresse \_\_\_\_\_  Mère  
 Code postal \_\_\_\_\_ Adresse Mail : \_\_\_\_\_  
 Commune \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

**POUR L'ANNEE 2020/2021 L'ENFANT SERA SCOLARISE**
**CLASSE**

- |                              |                              |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> CP  | <input type="checkbox"/> CM1 |
| <input type="checkbox"/> CE1 | <input type="checkbox"/> CM2 |
| <input type="checkbox"/> CE2 |                              |

**TRANSPORT 2020/2021**

Point de montée : (arrêt le plus proche du domicile) : \_\_\_\_\_  
 2<sup>ème</sup> point de montée (UNIQUEMENT garde alternée) : \_\_\_\_\_

Date et signature du représentant légal,

**ATTESTATION GARDE ALTERNEE**

(Parents en cours de séparation ou parents séparés)

Nous soussignés .....

Déclarons sur l'honneur que notre (nos) enfant(s) sont en garde alternée :

**Nom/Prénom**

**Classe**

1<sup>er</sup> enfant .....

2<sup>ème</sup> enfant .....

3<sup>ème</sup> enfant .....

**Adresse de la mère :**

.....

Point de montée le plus proche du domicile : .....

**Adresse du père :**

.....

Point de montée le plus proche du domicile .....

Nous certifions exacts ces renseignements et nous nous engageons à communiquer tout changement de situation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Fait à .....

Le .....

Signature de la mère

signature du père

**Transmettre impérativement un justificatif de domicile de chaque parent avec l'attestation.**

# **RAMASSAGE SCOLAIRE**

## **Liste des points de ramassage des primaires**

### **SECTEUR DE VONNES**

- Les Fioles (Vieille Douane)
- Vonnes (Résidence Alpenlake)
- Le Crêt (Fleur de Neige)

### **SECTEUR DU PETIT-CHATEL**

- Les Buornes (Le Zénith)
- La Vora (Les Chevrettes)
- Petit Châtel (face Hôtel Bienvenu)
- Barbossine
- Le Bouchet ( Les Triolets )
- La Fiolaz

### **SECTEUR DE L'ESSERT**

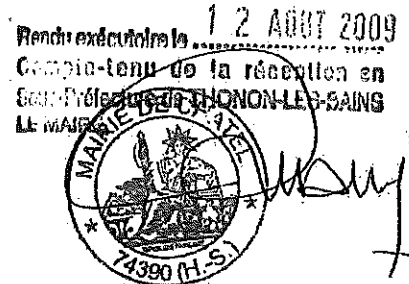
- Très les Pierres
- Chez Crosson
- La Ravine (L'Orée des Pistes)
- Le Linga (Parking)
- Le Clos Derrière – Villapeyron (Pont)
- La Christianie (Bernard sport)
- Les Candres

### **SECTEUR ROUTE DU BAS :**

- Les Corers (Le Renard)
- Le Recardet (pont)
- Le Jardy

### **SECTEUR DES GRANDES MOUILLES :**

- La Cale (Garage PREMAT)
- La Fiolaz (Boucherie TOCHET)



ARRETE DU MAIRE PORTANT REGLEMENT INTERIEUR DU TRANSPORT SCOLAIRE

**« PASSEPORT POUR LA SECURITE ET LA CITOYENNETE  
DANS LE TRANSPORT SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE CHATEL »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2212-2 et L 2222-1\*,  
Vu le règlement intérieur adopté par le par le Syndicat Intercommunal (SICVA)  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 Juillet 2009 portant approbation du présent règlement,

**PREAMBULE**

Les transports scolaires constituent un service de qualité qui contribue à faciliter la vie quotidienne. Pour cela, il convient de respecter des règles de bon comportement, de sécurité, essentielles pour le bien être de tous et pour l'efficacité du service.  
L'application de ce passeport s'effectuera grâce à l'adhésion et le soutien de tous : parents, enfants, enseignants, élus et agents...

**Article n° 1 – Respect du conducteur**

Le respect est une qualité qui se partage et qui s'applique aussi dans le car, je m'engage à :

- être présent au point d'arrêt et à l'heure prévue,
- attendre l'arrêt complet du véhicule pour la montée,
- être poli(e) en disant bonjour au conducteur à la montée et au revoir à la descente,
- présenter au conducteur ma carte de transport et la conserver en bon état, (La faire remplacer si dégradation ou perte dans les meilleurs délais)
- ne voir refuser l'accès au véhicule si je ne dispose pas de ma carte de transport

**Article n° 2 – Respect des passagers**

Pour une ambiance respectueuse et agréable dans le car, je m'engage à :

- monter dans le car sans chahuter ou bousculer les autres et de même à la descente,
- parler poliment avec mes camarades et veiller à avoir une attitude correcte,
- ne pas crier ou participer aux bruits mais plutôt de maintenir le calme.

**Article n° 3 – Respect du matériel**

Afin de permettre le bon fonctionnement et l'entretien du matériel, je m'engage à :

- ne pas fumer ou utiliser des allumettes ou un briquet,
- ne pas transporter de bouteilles ou d'objets coupants,
- ne pas toucher au matériel de sécurité, (ex : marteaux brise - vitres) ni aux dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours
- respecter l'usage des sièges et des autres équipements,
- ne pas laisser de traces de mon passage dans le car (chewing-gum, marque sur la peinture ou les vitres, ...)

**Article n°4 – Respect des consignes de sécurité**

Pour que dans le car, notre espace de sécurité soit maintenu, je m'engage à :

- m'asseoir dès que je suis dans le car, mettre ma ceinture de sécurité et rester assis pendant le trajet,
- me lever qu'à l'arrêt complet du véhicule
- ne pas parler au conducteur sans motif valable ou de le distraire,
- placer sous le siège le cartable ou le sac à dos,
- ne pas entraver le couloir de circulation ainsi que l'accès aux portes de secours par quelque objet ou de quelque manière que ce soit,
- ne pas jouer sur les espaces réservés au stationnement des cars,

- ne pas s'approcher du car pendant qu'il manœuvre ni même courir entre les cars à l'arrêt et de rester attentif à la circulation.
- Ne pas projeter quoi que ce soit tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du car
- Ne pas se pencher au dehors du véhicule qu'il soit à l'arrêt ou en marche.

#### Article n° 5 – Utilisation d'autres réseaux de transport

Je m'engage à respecter les autres réseaux de transports collectifs en me conformant au règlement propre à chaque réseau.

#### Article n°6 – Jours de fonctionnement

Les jours de fonctionnement du service scolaire sont ceux correspondant au calendrier scolaire tel qu'il est fixé par le Ministère de l'Éducation Nationale ou de l'Inspection d'académie.

#### Article n° 7 – Répartition des responsabilités

- du domicile au point de prise en charge : les parents
- du point de descente au domicile : les parents
- trajet à bord du véhicule : l'organisateur (chauffeur)
- à l'arrivée à l'école : l'organisateur jusqu'à remise de l'élève aux ATSEM ou au personnel responsable
- à l'intérieur de l'établissement et jusqu'au portail de sortie et vice versa : le Directeur de l'établissement.

#### Article n° 8 – Responsabilité et sanction

L'indiscipline des élèves sera signalée par le conducteur à la mairie ainsi qu'au chef de l'établissement scolaire. La responsabilité des élèves sera sanctionnée selon la gravité, en accord avec le Chef d'établissement et la Commune par :

- un avertissement de la Commune de Châtel par lettre recommandée aux parents,
- une exclusion temporaire n'excédant pas une semaine ; les exclusions temporaires ne dispensent pas de l'obligation scolaire,
- une exclusion de plus longue durée ou définitive pour l'année scolaire prononcée par la Commune de Châtel, après avis du Chef de l'établissement.
- ce règlement s'applique à tous les élèves bénéficiant des transports scolaires organisés ou pris en charge par la Commune de Châtel.
- Toute détérioration commise par les élèves à l'intérieur du car affecté aux transports scolaires engage la responsabilité des parents.

#### Article n° 9 – Fraude

Toute fausse déclaration ou utilisation d'un autre titre de transport visant à obtenir l'aide au transport frauduleusement entraîne le retrait immédiat et sans indemnité de la carte de transports émise.

A ce titre la commune procède régulièrement à des vérifications de dossiers (Adresses scolaires, etc.).

Fait à CHATEL, le 8 Juillet 2009

Nicolas RUBIN,  
Maire de CHATEL



Nous, soussignés, M<sup>me</sup> , M., \_\_\_\_\_

Et (prénom de l'enfant) \_\_\_\_\_

Déclarons avoir pris connaissance du règlement du transport scolaire et nous nous engageons à le respecter.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature des parents

Signature de l'enfant

